

Nouvelles "descentes" des firmes de logiciels dans les bureaux d'architecture

Il y a déjà plusieurs mois, la B.S.A. avait alerté les architectes sur les risques liés à l'utilisation de logiciels "pirates". Il semble qu'Autodesk, Microsoft, Adobe et consorts, assistés par leur avocat anversois,

soient à nouveau à la recherche de programmes utilisés illégalement. Ils se basent d'une part sur des dénonciations sollicitées par les "visiteurs surprise" auprès d'architectes mais aussi sur Internet.

Il n'est pas exclu que l'un ou l'autre logiciel soit "équipé" d'un mouchard qui prévient la firme de l'utilisation d'un produit sans licence lorsque vous naviguez sur Internet. Attention aussi à l'utilisation de multiples copies d'un même logiciel pour lequel vous ne possédez qu'une licence monoposte. Le principe est un PC, une licence. A mon avis, malheureusement, il y a peu d'issues. La loi a été renforcée pour faire respecter les droits d'auteurs et, notamment, pour permettre aux firmes de lutter contre l'utilisation de logiciels sans licence. Cette pratique est assimilée à du vol.

Quelle attitude adopter? Bannir toutes copies illégales de vos or-

dinateurs et vous mettre en ordre dans les délais les plus brefs. Une visite domiciliaire n'est jamais une partie de plaisir. La délégation qui "atterrit" dans votre bureau se compose généralement d'un huissier, d'un expert informatique, d'un avocat et d'un délégué de la firme de logiciel. Souvent, vous êtes désarmés, seuls et ignorants de vos devoirs et droits. Si vous faites l'objet d'une telle visite, examinez posément les documents qui vous sont soumis, notamment la teneur exacte de l'ordre de visite. Il doit normalement être émis par un juge des saisies. Si vous doutez, consultez sur le champ un avocat pour vérifier si toute la procédure a été respectée.

- Vous ne pouvez pas interdire l'accès aux ordinateurs de votre bureau si le mandat est conforme à la loi.

- Le délégué de la firme de logiciels

- Par prudence, ces braves gens ne vous proposeront aucune transaction en fin de perquisition. Pour éviter tout vice de procédure, ils vous inviteront à une réunion ultérieure au cours de laquelle une proposition transactionnelle vous sera "soumise". Examinez-la calmement et, le cas échéant, prenez conseil. Elle n'a de proposition que le nom. En général, elle est à prendre ou à laisser sur le champ et accompagnée de la menace de l'apposition de scellés ou de saisie du ou des ordinateurs. A croire qu'ils ont un urgent besoin de sous, et vite...!! Si vous estimez ne pas pouvoir l'accepter, ne signez rien. Il vous faudra ensuite faire appel à un avocat particulièrement versé dans les droits d'auteurs pour défendre vos intérêts, sans garantie de succès. Il est arrivé que la proposition contienne une clause vous demandant de formuler dans une lettre, entre autres, de faire amende honorable, de reconnaître que vous utilisez illégalement tel ou tel logiciel, d'inviter le lecteur à éviter de telles pratiques, etc. De l'avis général, ce document est plus déshonorant et humiliant pour le demandeur que pour le signataire.

B. Gallez

N.B. toutes les marques de logiciels citées ci-dessus sont des marques déposées.

L'IMPORTANCE DE L'ARCHITECTURE RECONNUE

Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) se réjouit du lancement par la Commission européenne de sa nouvelle politique immobilière

Cette nouvelle, ajoutée à d'autres initiatives, démontre que les Institutions européennes ont enfin pris conscience de la valeur ajoutée qu'apporte l'architecture et la qualité de l'environnement bâti à la société et à l'économie.

La nouvelle politique immobilière est la première d'une série d'étapes que la Commission a décidé de prendre afin d'améliorer la valeur qu'elle donne à ses investissements dans les bâtiments qu'elle occupe. La Communication adoptée par la Commission souligne les principes fondamentaux pour intégrer effectivement la qualité dans ses bâtiments.

Ceci est couplé à un objectif de développement urbain ambitieux, qui vise à faire de l'actuel quartier administratif stérile qu'est le quartier européen à Bruxelles un quartier de ville plus vivant, en augmentant les équipements résidentiels, commerciaux, culturels et de loisirs. Le nouveau schéma directeur a été annoncé par le Vice Président de la Commission,

Siim Kallas et par le Ministre-Président bruxellois, Charles Picqué. L'organisation d'un concours international d'architecture pour les quartiers de la rue de la Loi est un élément essentiel de ce nouveau schéma pour le quartier européen. L'obligation d'élaborer une politique architecturale pour les bâtiments de la Commission est incluse dans la nouvelle politique immobilière, politique qui veillera à ce qu'une plus grande qualité architecturale et une plus grande durabilité soient utilisées comme critères dans toute nouvelle acquisition ou transformation. Ceci met la Commission dans la même ligne que les autres principales institutions de l'Union européenne qui ont déjà, à travers leurs actions, démontré qu'elles réalisaient l'importance de la qualité architecturale et de la durabilité.

misez
à 50%
nergie

ème
conseil
que

AROL

60 56 30
@caparol.be
aparol.be

ontactez
0 56 30